

Matinée-débat
Le 21 novembre 2014

**SOCIÉTÉ, GROUPE, ENTREPRISE...
QUI EST RESPONSABLE EN DROIT DE LA CONCURRENCE ?
QUI VA PAYER ?**

*Organisée par l'AFEC Jeunes,
en partenariat avec le Comité des Jeunes Juristes de l'AFJE*

Dans le contexte de l'adoption de plusieurs décisions des juridictions et autorités européennes et françaises ayant infligé des amendes à des groupes de sociétés et de l'élaboration d'une directive européenne sur la réparation du dommage concurrentiel, dont la proposition a été adoptée par le Parlement européen le 17 avril dernier, le thème de l'imputabilité des pratiques anticoncurrentielles est au cœur de nombreuses questions d'actualité tant en *public* qu'en *private enforcement* du droit de la concurrence :

- Quelle entité est responsable en droit de la concurrence : personne morale, unité économique ? Quels parallèles peuvent être dressés avec le droit civil/droit pénal ?
- Comment l'appartenance à un groupe est-elle prise en compte par les autorités de concurrence et juridictions, françaises et européennes, dans le cadre de la détermination du montant de la sanction pécuniaire ?
- Quelles incidences la prise en compte du groupe entraîne-t-elle au stade des demandes en indemnisation des victimes de pratiques anticoncurrentielles ?
- Comment les groupes de sociétés appréhendent-ils ces problématiques ?

Afin de répondre à ces questions, l'AFEC Jeunes, en partenariat avec le Comité des Jeunes Juristes (CJ²) de l'AFJE, vous propose de participer à une **Matinée Débat** au cours de laquelle vous sera proposé un éclairage de praticiens et d'experts sur ces thèmes le :

21 novembre 2014 de 9h à 10h30

Les débats seront précédés d'un **accueil – café à partir de 8h30**.

INTERVENANTS :

Georges DECOCQ, *Professeur à l'Université Paris Dauphine*

Synthèse du droit européen et français en matière d'imputabilité et de responsabilité civile et pénale.

Irène LUC, *Magistrat, Conseiller à la Cour d'appel de Paris (Pôle 5 Chambre 4)*

L'approche des juridictions européennes et françaises en matière d'imputabilité et incidences sur le montant de la sanction pécuniaire.

Georges CHALOT, *Chef du département droit de la concurrence chez Total S.A.*

Gestion du risque concurrentiel par un groupe international : *compliance*, évolution du groupe dans le temps, demandes en indemnisation.

INSCRIPTIONS :

Etudiants :	Gratuit
Membres de l'AFE / AFJE :	20€
Plein tarif :	30€

Le nombre de places disponibles étant limité, nous vous remercions de bien vouloir vous inscrire par email **AVANT LE 18 NOVEMBRE** à l'adresse suivante : secretariatafec@wanadoo.fr

LIEU :

UGGC & Associés – 47, rue de Monceau - 75008 Paris

Métros : Monceau (ligne 2), Villiers (lignes 2, 3)

Bus : Ruysdael-Parc Monceau (ligne 84), Monceau (ligne 30)

Parkings : 162 & 163, boulevard Haussmann – 75008 Paris / 18, avenue de Villiers – 75017 Paris

